

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 15 avril 2021

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	02 mars 2021	La Ville du Mans sollicite des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour 2021	Subventions
2	02 mars 2021	A compter du 1 Janvier 2021, la Ville du Mans met à disposition de l'association UP 2 Dance, la salle polyvalente, la salle de danse ainsi que le bureau de la maison de quartier Les Bruyères à raison d'un bureau simple utilisé par plusieurs associations – autres espaces associatifs payable annuellement à terme échu.	Vie des quartiers
3	02 mars 2021	La Ville du Mans sollicite une subvention DSIL auprès de l'Etat de 500 000 € et une subvention départementale de 100 000 € pour la rénovation thermique du Gymnase Alain Fournier.	Subventions
4	02 mars 2021	La Ville du Mans sollicite une subvention DSIL auprès de l'État de 400 000 € pour la rénovation thermique du Gymnase de la Madeleine	Subventions
5	02 mars 2021	Pour candidater à l'appel à projet régional Économie circulaire 2021 (ADEME - DREAL - Région des Pays de la Loire)	Subventions
6	04 mars 2021	La durée de la convention de mise à disposition par la Ville du Mans des 2 sites à la Régie "Les quinconces-L'Espal" est prorogée de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2021.	Urbanisme - Foncier
7	10 mars 2021	Le musée de Tessé organise l'exposition "Au coeur des Abstractions, Marie Raymond et ses amis" du 10 avril 2021 au 19 septembre 2021. Cette exposition fait l'objet d'un catalogue destiné à la vente.	Musées
8	23 mars 2021	A compter du 12 mars 2021, la Ville du Mans loue auprès de la SCOP SCETEC des locaux à usage de bureaux situés au Mans, 35 place des Comtes du Maine, d'une superficie de 256 m ² ainsi que 3 places de stationnement et une réserve, consentie par bail professionnel d'une durée de 9 ans soit jusqu'au 11 mars 2030 et moyennant le versement d'un loyer annuel de 43 920 € HT. En sus du loyer, la Ville du Mans remboursera à la SCETEC une quote part de charges correspondant aux charges de copropriété qui s'élève à 15 963 € HT pour 2021.	Urbanisme - Foncier
9	23 mars 2021	Décision sur la gratuité du premier trimestre pour les usagers du CRD.	Conservatoire à Rayonnement Départemental
10	24 mars 2021	La Ville du Mans sollicite une subvention de 1 400 000 € auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan de Relance ANS 2021 et une subvention régionale de 200 000 € dans le cadre du "fonds de soutien action coeur de Ville et contrat Ville"	Subventions
11	30 mars 2021	Décision sur la gratuité de deux trimestres pour certain usagers	Conservatoire à Rayonnement Départemental